



PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE  
DIRECTEUR  
DE LA LIGUE DE BOURGOGNE/FRANCHE-  
COMTE  
DE KICK BOXING, MUAY THAI  
ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Lieu :

Palais des Sports  
17 rue Léon Mauris 21000 DIJON

Date et heures :

Le 05 novembre 2016 de 11 heures 00 à 11 heures

**1/ Préambule**

A 11 heures 00, à l'issue du vote de l'Assemblée Générale, les membres de la liste élue se réunissent à huis clos afin de procéder à l'élection du président, du trésorier, du secrétaire général et des différents responsables de commission.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents du comité directeur que ces élections se feront à mains levées.



La liste élue se compose des personnes suivantes :

- COTELLE AURÉLIEN
- PROVOST MICKAËL
- VANNET AMÉLIE
- DE LAMPER EMMANUEL
- SERY JEAN BERNARD
- POUDEROUX JÉRÔME
- PERREAU-CHEMARDIN SEVERIN
- BARTHOULOT NICOLAS
- VAGNERON MAXIME

Seule Amélie VANNET, excusée, n'est pas présente.

**Emmanuel DE LAMPER**, désireux de poursuivre le travail effectué avec la Ligue de Bourgogne, se propose pour le poste de président.

Personne ne se propose pour le poste.

**Emmanuel DE LAMPER** est élu à l'unanimité.

Le vote se poursuit et le comité directeur est élu comme suit :

**Bureau :**

**M. DE LAMPER Emmanuel** est élu président de ligue,

**M. PROVOST Mickaël** est élu secrétaire général et vice président chargée de la Bourgogne,

**M. SERY Jean-Bernard** est élu trésorier de ligue.

**Membres du comité directeur :**

**M. BARTHOULOT Nicolas** est élu Vice président chargée de la Franche-Comté, Webmaster et chargé de la communication,

**M. COTELLE Aurélien** est élu responsable de la commission arbitrage et officiels,

**M. POUDEROUX Jérôme**, responsable de la commission Kick-Boxing,

**M. VAGNERON Maxime**, responsable de la commission Muay Thai et des Disciplines Associées,

**Mlle VANNET Amélie**, membre de la commission arbitrage

**M PERREAU CHEMARDIN Severin**, responsable technique

Le président élu indique que **M. PERREAU-CHEMARDIN Severin** sera responsable de la commission technique au sein du comité directeur jusqu'à sa nomination officielle comme Conseiller Technique de Ligue par le Directeur Technique National de la FFKMDA.

A partir de ce moment il devra démissionner du comité directeur afin d'occuper ses fonctions de CTL.



Le président rappelle l'article Article 6.11 des statuts de la LBFCKMDA :

- *Le comité directeur élit, pour la durée de l'olympiade, la délégation chargée de représenter la ligue aux assemblées générales de la fédération.*

*Cette délégation est composée de :*

- *3 représentants titulaires, membres du comité directeur de ligue, dont le président de ligue.*

- *3 représentants suppléants, membres du comité directeur de ligue, charge de remplacer un titulaire en cas d'indisponibilité de celui-ci.*

*La liste de la délégation, doit être transmise impérativement,*

Il est décidé et voté à l'unanimité les grands électeurs répartis comme suit :

Emmanuel DE LAMPER – Titulaire

PROVOST Mickael – Titulaire

BARTHOULOT Nicolas – Titulaire

COTELLE Aurélien, SERY Jean Bernard, POUDEROUX Jérôme, sont les suppléants.

La réunion du comité directeur de la LBFCKMDA est clôturée à 11 heures 45 par le président de ligue.

**Le président**

Emmanuel DE LAMPER

**Le secrétaire général**

Mickaël PROVOST

**Nicolas BARTHOULOT**

**Jean Bernard SERY**

**Aurélien COTELLE**

**Jérôme POUDEROUX**

**Maxime VAGNERON**

**PERREAU-CHEMARDIN Severin**